

Le français, ça compte!

Réussir le virage numérique de ma petite entreprise



Votre site Web en français

Les entreprises établies au Québec qui commercialisent des biens ou des services au Québec doivent utiliser le français sur leur site Web.

5 règles d'or

1. Assurez la présence du français

De la section « À propos » de votre site Web au fil de nouvelles, en passant par la section « Coordonnées », vos textes doivent être publiés en français.

L'usage d'une ou de plusieurs autres langues est permis, mais le français doit figurer de façon au moins équivalente. Si vous utilisez un traducteur automatique, assurez-vous que le texte est compréhensible et ne porte pas à confusion.

Les interactions peuvent demeurer dans la langue choisie par l'internaute.

2. Choisissez le bon jeu de caractères

Pour éviter toute confusion, utilisez une police qui permet l'utilisation des signes du français comme les accents, les trémas et les cédilles.

3. Activez l'option de détection de langue du fureteur ou du système d'exploitation

L'option de détection de langue permet d'ouvrir automatiquement le site Web dans la langue de préférence de l'internaute.

Avec la participation financière de :

Le français, ça compte!

Réussir le virage numérique de ma petite entreprise



Votre site Web en français

5 règles d'or

4. Nommez les adresses URL

Libellez correctement les adresses URL des sections en français de votre site Web. Par exemple, www.entreprise.com/francais/bienvenue.html plutôt que www.entreprise.com/french/welcome.html.

5. Prévoyez les interruptions

Les messages d'erreur du serveur Web doivent être disponibles en français.

Avez-vous un site transactionnel?

Panier d'achat et passerelle de paiement, factures et reçus, formulaires et contrats d'adhésion, service de clavardage, soutien à la clientèle... Tous ces éléments sont également soumis aux obligations de la Charte de la langue française.

Outillez-vous de logiciels disponibles dans une version française pour vous accompagner dans vos transactions commerciales.

Pour plus d'information, consultez les ressources suivantes :

- [Technologies de l'information par thème](#)
- [Obligations linguistiques par thème](#)
- [Le français, langue du travail, du commerce et des affaires au Québec](#)